



LA DIRECTION NE PASSERA PAS EN FORCE ! FACE A LA FERMETÉ DU CCE, JEAN LUC HEES RECULE.

Faisant fi une nouvelle fois de la Loi, la Direction de Radio France a tenté d'imposer la signature de son projet d'accord de substitution à l'avenant audiovisuel de la Convention Nationale des Journalistes avant le vendredi 4 mars 2011 à 12 heures sans consulter le CCE.

Paris, le dimanche 6 mars 2011

- **Le CCE a refusé le diktat de la Direction. Les élu-es unanimes ont fait la déclaration suivante :**

« Réunis en séance extraordinaire le 1^{er} mars 2011, les élu-e-s du CCE, ont appris que des séances de négociations se sont tenues hier lundi 28 février 2011. Ils demandent qu'une consultation spécifique soit faite sur le nouveau texte avant sa mise à la signature comme le prévoit le code du travail.

Les élu-es s'interrogent sur la pertinence de la tenue du CCE de ce jour et sur les propositions unilatérales de la direction alors qu'elle pourrait prolonger le texte de l'avenant audiovisuel à la CCNTJ comme l'a fait France Télévisions.

En conséquence, les élu-es émettent toutes réserves sur l'application unilatérale par la direction d'un certain nombre de dispositions.

Les élu-es considèrent que la présente réunion doit être ajournée pour que le CCE puisse être informé sur le texte soumis aux organisations syndicales pour signature.

Les points qui seraient appliqués ou non, unilatéralement, compte tenu d'une éventuelle signature de l'accord, devront être déterminés clairement par la direction avant reprise de la procédure d'information et consultation du CCE. »

- **Le PDG de Radio France a donc dû respecter le Code du Travail et relance une procédure complète.** Le CCE sera réuni en séance extraordinaire le mercredi 16 mars avec 3 points à l'ordre du jour :

- le projet du nouvel accord collectif relatif aux journalistes, la date de signature étant fixée au 18 mars.
- les mesures que Radio France envisage de mettre en place unilatéralement à compter du lundi 21 mars en l'absence de signature.
- le projet d'accord d'étape pour toutes les autres catégories de personnels.

- **Ce nouveau projet d'accord de la Direction ne tient toujours pas compte des revendications des personnels** signées par 80% des journalistes hors encadrement, dans une pétition adressée au PDG. Les quelques modifications apportées à la demande de trois syndicats le 28 février dernier ont pour seul but d'acheter la fin du paritarisme et les progressions de carrières garanties. Quant à l'accord d'étape qui concerne tou-tes les salarié-es de Radio France quels que soient leurs métiers et leurs statuts, c'est un recul inacceptable.

Un mauvais accord ferait tomber tous nos acquis individuels, pas d'accord nous les conserve... Les journalistes continuent par exemple de bénéficier de leur grille salariale actuelle : qui garantit des automatismes d'ancienneté pour les journalistes en début de carrière (3, 5, 8, 12 ans) et une évolution salariale générale tout au long de la carrière beaucoup plus favorable que le système proposé par la DRH.

Par ailleurs quel signal enverrait-on aux autres catégories de personnels (PTA, PARL...) si un texte actant la mort du paritarisme et des automatismes salariaux était signé par les syndicats ? Pour les PTA, la négociation du Nouvel Accord Collectif continue, au moins jusqu'en octobre 2012 : il ne faut pas se tirer une balle dans le pied !

Utilisons le temps que nous avons gagné pour : Montrer notre détermination à négocier un accord au minimum égal à la Convention Collective, Rappeler que l'urgence n'est qu'un prétexte à obtenir une ou des signatures au rabais !

POUR CES RAISONS, RESTONS MOBILISE-ES ET UNI-ES.

CES TEXTES NE DOIVENT PAS ETRE SIGNES. LA CGT NE LES SIGNERA PAS!